

L'évaluation environnementale transfrontalière en droit fédéral



Yves Leboeuf, avocat-conseil
Justice Canada



Introduction

- Impacts transfrontaliers??
- Partage des compétences 101
- Principales lois fédérales: le tour du monde en 80 ...secondes!



Impacts transfrontaliers??

- Projet au Canada et impacts à l'étranger
- Projet en partie au Canada et en partie à l'étranger
- Projet à l'étranger et impacts au Canada
- Projet à l'étranger (impliquant les autorités canadiennes) et impacts à l'étranger



Partage des compétences 101

■ Juridiction partagée

- l'environnement est une matière diffuse qui relève à la fois de la compétence législative des provinces et de celle du gouvernement fédéral

■ Théorie du double aspect

- des mesures législatives provinciales et fédérales semblables mais adoptées à des fins différentes peuvent valablement coexister



Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE)

- Projets à l'égard desquels le gouvernement fédéral exerce un rôle décisionnel
 - article 5 de la *LCÉE*
- Autres projets, si susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants à l'étranger
 - article 47 de la *LCÉE*



LCÉE (suite)

■ Effets environnementaux

- *tant les changements que la réalisation d'un projet risque de causer à l'environnement que les changements susceptibles d'être apportés au projet du fait de l'environnement, que ce soit au Canada ou à l'étranger...*

■ Effets cumulatifs

- *effets environnementaux que la réalisation d'un projet, ... combinée à l'existence d'autres ouvrages ou à la réalisation d'autres projets ou activités, est susceptible de causer à l'environnement*



LCÉE (suite)

■ Examens conjoints

- commission d'évaluation environnementale établie conjointement avec le gouvernement d'un État étranger, une de ses subdivisions politiques ou un de ses organismes, ou avec une organisation internationale d'États.

■ Projets à l'extérieur du Canada

- *Règlement sur le processus d'évaluation environnementale des projets à réaliser à l'extérieur du Canada*



Autres lois

- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*
- *Loi du Traité des eaux limitrophes internationales*
- *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eaux internationaux*



Autres lois (suite)

- *Loi sur l'Office national de l'énergie*
- *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaire*
- *Loi sur le développement des exportations*
- Etc.



Évaluation environnementale stratégique

- *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*
 - *tant les changements que les politiques, les plans ou les programmes risquent de causer à l'environnement que les changements susceptibles d'être apportés aux politiques, aux plans ou aux programmes du fait de l'environnement, que ce soit au Canada ou à l'étranger...*